

mis mon nom de l'avant, cette fois, comme tant d'autres, pour me faire jouer un rôle qui me répugne et que je répudie. J'ignore si l'on a agi de la sorte pour me forcer à parler, mais ce qui est certain c'est qu'on m'en a imposé l'obligation, et je veux le faire en toute franchise et liberté. Inutile de dire que je ne suis pas homme de parti politique. Il me peine trop d'en voir tant d'autres l'être, au point de tout sacrifier à de pareilles considérations. Placé en dehors de toute influence de ce genre, je puis dire ma pensée sans biais et sans détours. A ceux qui trouveraient mauvais que je traite une question qui s'agite dans l'arène politique, je dirai tout simplement : que ne m'a-t-on laissé tranquille, il me eût souri bien davantage de m'asblenir. Je me permettrai donc d'examiner les Résolutions, que l'on a dit publiquement que j'approuvais. Puissent ces réflexions avoir aux yeux de ceux qui ont affirmé mon approbation, tout le poids qu'ils ont semblé attacher à mon opinion. Si, à cause de ma position, une opinion qu'on m'a supposée, leur a paru mériter quelque considération, j'ose me flatter qu'ils ne répudieront pas entièrement une opinion qui est bien certainement la mienne.

Si je ne songeais qu'à moi, dit Sa Grandeur, je me tairais, ce qui serait et plus facile et plus agréable ; plus agréable pour moi-même d'abord, et aussi, peut-être pour d'autres, car j'ai la certitude qu'à défaut de mon approbation, ON AIMERAIT MIEUX MON SILENCE. Ce silence a été rendu impossible par LA MAUVAISE FOI INSIGNE. AVEC LAQUELLE ON A FAIT OU SUPPOSÉ UN TELEGRAMME, par lequel on affirmait une approbation que je n'ai jamais donnée. Mieux vaut peut-être que j'aie été forcé de parler de suite, sans cela

je n'aurais probablement pas écrit : et il est indubitable que mon silence aurait été considéré comme un assentiment : Je ne puis pas acquiescer à une demande de BANNISSEMENT, lorsque c'est le PARADON qui a été promis.

LES EXAGÉRATIONS CALCULÉES DE LA FAUTE DE RIEL.

L'Honorable Ministre de la Justice (M. Fournier), dit le 12 février, " que les détails de l'exécution de Scott qui expliquent le ton sévère des dépêches, vinrent raviver les difficultés et en susciter de nouvelles." Tout le monde sait en effet, que la série de lettres publiées par le *Manitoba Gazette* sous la signature de John Bruce, a eu l'effet prévu, dans un but de vengeance, par celui qui avait acheté le nom de John Bruce pour l'attacher à des détails qu'il savait n'être pas véridiques, mais de nature à empêcher l'esprit public de se calmer et de considérer les choses à leur juste point de vue. John Bruce mis sous serment, a nié avoir jamais dit les choses, telles qu'elles ont été écrites et a de plus affirmé aussi sous serment n'avoir jamais eu aucune connaissance personnelle de ce qui a été publié en son nom, et pourtant on nous informe que même les dépêches officielles reçoivent leur ton de ces faits supposés. Voilà les tristes résultats des fausses informations publiées par les journaux. Ce résultat est si naturel que les hommes les plus intègres et les plus intelligents, en subissent plus ou moins la pénible influence. Toutes les négations, quelques vraies qu'elles soient, ne neutraliseront jamais tout le mal produit par une assertion méchante, quelque fausse qu'elle puisse être.

Ces fausses informations ont produit leur effet dans un autre endroit, où il semble encore plus extraordinaire de le constater.